



Commune de LA CAPELLE  
34 DU GENERAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 15 avril 2024**

**Délibération : N° 2024-29**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER, Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

**Projet de renaturation du cimetière – Demande de Fonds Vert**

## DELIBERATION

Préserver la biodiversité, protéger l'environnement et introduire la nature au sein de la ville est un enjeu majeur de la requalification des espaces publics de la ville de La Capelle.

L'entretien du cimetière est devenu un élément essentiel pour atteindre ses objectifs environnementaux

Entre interdiction des produits phytosanitaires et nouvelles attentes des familles, cet espace public doit être repensé en donnant la part belle au végétal, ce qui représente un défi pour notre commune.

Une consultation d'experts et paysagistes a été réalisée pour déterminer le cadre environnemental du site. Des mélanges de semences à planter ont été proposées. Celles-ci seront implantées dans différents secteurs du cimetière suivant la nature du sol et de la repousse existante.

Le coût de ces semences est de 2 450 € HT soit 2 940 € TTC.

Cette acquisition peut désormais bénéficier d'une subvention de 80 % au titre du Fonds Vert.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

### Plan de financement

Montant des dépenses éligibles	Montant des dépenses éligibles (€) HT	RECETTES (€) HT	
		<b>Subventions : 80%</b>	
		Etat (Fonds vert)	1960€
		Ville de La Capelle : 20 %	490€
<b>TOTAL HT</b>	<b>2450€</b>	<b>TOTAL : 100%</b>	<b>2450 €</b>

### DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le projet de renaturation du cimetière ;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à solliciter les différentes autorisations nécessaires à ce projet ;

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions et à signer tous les documents y afférant ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ;

PRECISE que les crédits les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

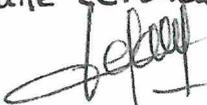
le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

la Secrétaire de séance  
Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX  


Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY  
